

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 695

15 mars 2012

SOMMAIRE

Evendine S.A.	33314	Mille et Une Nuits S.à r.l.	33349
Finlandia Investment S.à r.l.	33328	Mit Holding S.A. - SPF	33350
GARBE Logistic NL 3 S.à r.l.	33348	Mit Holding S.A. - SPF	33349
Garlaban S.A.	33355	Mit Holding S.A. - SPF	33350
Garlaban S.A., SPF	33355	Mobimex s.à r.l.	33350
Glass Center S.A.	33315	Momentum Investment Funds SICAV-SIF	33350
HARBOR Holdings S.à r.l.	33360	Momentum Managed Funds SICAV-SIF	33351
Hollywell Investments Limited S.à r.l.	33319	Monopoli S.à r.l.	33337
LSREF Lux Japan Investments V S.à r.l. ...	33351	Must Finance S.A.	33351
Luling International Limited	33346	Nailsea Finance S.à r.l.	33337
Machold S.A., société de gestion de patri- moine familial	33328	Naska Group	33359
Mala Invest S.A.	33328	New Cité-Gérances S.à r.l.	33360
Maveja S.à r.l.	33336	New Hope Investments S.à r.l.	33354
Maveja S.à r.l.	33336	New Hope Investments S.à r.l.	33359
Maveja S.à r.l.	33336	NovEnergia II Italien Portfolio SA	33359
Medas Corporation S.à r.l.	33314	Partners Group Direct Investments 2009 S.C.A., SICAR	33359
Medialo Investments S.A.	33347	Patron Project XV S.à r.l.	33355
Medinvest Capital S.à r.l.	33319	Peaksid European Holdco S.à r.l.	33332
Medinvest Capital S.à r.l.	33347	Poel Baltic Land, S.à r.l.	33354
Melchior CDO I S.A.	33314	Real Estate Property 3 S.A.	33350
Meta Investissement S.A.	33347	Sernami Invest S.A.	33347
Meta Investissement S.A.	33348	Stratus Invest S.C.A.	33324
Meteora S.A.	33327	Vinia S.A.	33321
MGJL Sub Co 1 (Lux) S.à r.l.	33349	Wesenitz Holding S.à r.l.	33360
Migdal S.à r.l.	33348		
Mille et Une Nuits S.à r.l.	33327		

Melchior CDO I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 79.144.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 25 janvier 2012 que:

- le siège social de la Société est transféré à partir du 2 janvier 2012 au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
 - l'adresse professionnelle des administrateurs se trouve désormais au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Erik Van OS

Administrateur

Référence de publication: 2012017398/15.

(120021411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Evendine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 62.658.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 décembre 2011.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- la société LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l avec siège social sis au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.893.
- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Les administrateurs M. Claude ZIMMER et M. Marc THEISEN sont domiciliés professionnellement au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

La société Zimmer & Partners S.à.r.l., commissaire aux comptes, à changer de forme juridique devenant une Société Anonyme.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2012018267/26.

(120022478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Medas Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 130.265.

Par résolutions prises en date du 16 décembre 2011, l'associé unique a pris la décision suivante:

- acceptation de la démission de Juan VELAYOS LLUIS ayant son adresse professionnelle à Via Augusta 252-260, 08017 Barcelone, Espagne, de son mandat de Gérant A, avec effet au 16 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Référence de publication: 2012017396/13.

(120021567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Glass Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 29.575.

L'an deux mille douze, le trente janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «GLASS CENTER S.A.», établie et ayant son siège social à L-8015 Strassen, 38, rue des Carrefours, constituée suivant acte reçu par Maître Émile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 9 décembre 1988, publié au Mémorial C numéro 89 du 7 avril 1989, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 29.575.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois, aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 898 du 8 mai 2006.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sarah URIOT, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie TALMAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société à L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. Ouest, et modification consécutive du 2^{ème} alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Augmentation du capital social de la société d'un montant de TROIS CENT MILLE EUROS (€ 300.000,-) pour le porter de son montant actuel de SIX CENT MILLE EUROS (€ 600.000,-) à NEUF CENT MILLE EUROS (€ 900.000,-) par la création et l'émission de MILLE DEUX CENTS (1.200) actions nouvelles et libération intégrale par un apport en numéraire.

3.- Renonciation par les autres actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

4.- Souscription des MILLE DEUX CENTS (1.200) actions nouvelles par Monsieur Romain Huberty.

5.- Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

6.- Nomination d'un nouvel administrateur.

7.- Refonte complète des statuts de la société.

8.- Divers.

II.- Qu'il résulte d'une liste de présence que les DEUX MILLE QUATRE CENTS (2.400) actions d'une valeur nominale de DEUX CENT CINQUANTE EUROS (€ 250,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de SIX CENT MILLE EUROS (€ 600.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée; cette liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées par les membres du bureau, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-8015 Strassen, 38, rue des Carrefours à L-4384 Ehlerange (Commune de Sanem), Z.A.R.E. Ouest, et modification consécutive du 2^{ème} alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de TROIS CENT MILLE EUROS (€ 300.000,-) pour le porter de son montant actuel de SIX CENT MILLE EUROS (€ 600.000,-) à NEUF CENT MILLE EUROS (€ 900.000,-) par la création et l'émission de MILLE DEUX CENTS (1.200) actions nouvelles à souscrire par l'actionnaire Monsieur Romain HUBERTY, donnant les mêmes droits et avantages que les actions existantes, et libération intégrale par un apport en numéraire.

Les autres actionnaires déclarent expressément renoncer à leur droit préférentiel de souscription.

L'assemblée générale admet à la souscription des MILLE DEUX CENTS (1.200) actions nouvelles l'actionnaire Monsieur Romain HUBERTY, demeurant à L-3314 Bergem, 20, rue des Fleurs.

La preuve de l'augmentation de capital au montant de TROIS CENT MILLE EUROS (€ 300.000,-) a été prouvée au notaire instrumentant sur le vu d'un certificat bancaire.

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 3 des statuts de la société.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer un nouveau membre du Conseil d'Administration en qualité d'administrateur et administrateur-délégué savoir:

Monsieur Yves KEMP, directeur administratif et financier, né à Dudelange le 24 novembre 1965, demeurant à L-3376 Leudelage, 33, Domaine op Hals.

Son mandat expirera en 2014.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination - Forme.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «GLASS CENTER S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Ehlerange (Commune de Sanem). Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. La société a pour objet:

- l'exploitation d'un atelier de vitrier avec commerce en gros et en détail de tous articles de verrerie et de vitrage ainsi que d'accessoires de la branche;
- l'exploitation d'un atelier de construction métallique avec vente d'accessoires;
- l'exécution de travaux de montage et d'assemblage d'éléments préfabriqués.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension et le développement, tant sur le marché national que sur le marché international et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société a encore pour objet de toucher des indemnités et des rémunérations des sociétés du groupe ainsi que l'administration et la gérance de telles sociétés du groupe, à qui elle pourra notamment fournir toute prestation d'assistance stratégique, administrative ou commerciale.

Art. 5. Capital social - Capital autorisé. Le capital social de la Société est fixé à EUR 900.000,- (neuf cent mille Euros), représenté par 3.600 (trois mille six cents) actions d'une valeur nominale de EUR 250,- (deux cent cinquante euros) chacune.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 5.000.000,- (cinq millions d'Euros) représenté par 20.000 (vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 250,- (deux cent cinquante euros) chacune.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, commençant à courir à partir de la publication des présents statuts, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immé-

diatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième vendredi du mois de juin à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalable.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou fax, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme, la société devra toujours être engagée soit par la signature conjointe d'un Administrateur et de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée, soit par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière ou de l'Administrateur unique pour autant que le signataire individuel soit détenteur de l'autorisation de commerce.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société et sont estimés approximativement à 2.000,- €.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: A. Belli, S. Uriot, S. Talmas, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 janvier 2012. Relation: EAC/2012/1357. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 30 janvier 2012.

Référence de publication: 2012014711/235.

(120018059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Medinvest Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 142.931.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012017408/11.

(120020774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Hollywell Investments Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 116.508.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the sixth day of November,

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Nuevas Energias De Occidente S.L., a company incorporated and organised under the laws of Spain with registered office at Plaza de la Gesta, n o 2 Oviedo, Spain, registered with the registry of Asturias under number "Tomo 3345, Folio 89, Hoja AS-32359",

duly represented by Ms Vanessa Schmitt, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Madrid on November 6, 2009 (the Parent).

The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Parent holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of Hollywell Investments Limited S.à r.l., incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.508 (the Company);

- the Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated April 20, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C -No. 1414 of July 22, 2006 (the Mémorial C). the articles of association have not been amended since;

- the Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by 500 (five hundred) shares in registered form, having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, all entirely subscribed and fully paid in;

- the Parent assumes the role of liquidator of the Company;

- the Parent has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Parent, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and final beneficial owner of the operation, hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;
- the Parent as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Parent is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le sixième jour du mois de novembre,

Pardevant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Nuevas Energias De Occidente S.L., une société régie sous la loi d'Espagne et ayant son siège social au Plaza de la Gesta, n o 2 Oviedo, Espagne, enregistrée auprès de la Companies Registry of Asturias sous le numéro «Tomo 3345, Folio 89, Hoja AS-32359»,

dûment représentée par Maître Vanessa Schmitt, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise à Madrid le 6 novembre 2009 (la Société Mère).

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la Société Mère détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination Hollywell Investments Limited S.à r.l., constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.508 (la Société);

- la Société a été constituée en vertu d'un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 avril 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C -N° 1414 du 22 juillet 2006 (le Mémorial C). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis;

- le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euro) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées;

- la Société Mère assume le rôle de liquidateur de la Société;

- la Société Mère a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;

- la Société Mère, en sa qualité d'associé unique de la Société et bénéficiaire économique finale de l'opération, décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;

- la Société Mère, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que la Société Mère est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: V. SCHMITT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 novembre 2009. Relation: LAC/2009/47383. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2012017867/87.

(120021680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Vinia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 120.869.

L'an deux mil onze, le vingt-neuf décembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de VINIA S.A. (la «Société Absorbée»), une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.869 et ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 20 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 2298 du 8 décembre 2006, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 avril 2009, publié au Mémorial numéro 1102 du 3 juin 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Solange Wolter-Schieres, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour:

Ordre du jour :

1. Suppression de la valeur nominale des actions de la Société absorbante.
2. Réduction de capital social de la Société Absorbante à concurrence de Eur 12.301.000,-sans annulation d'actions pour le ramener de son montant actuel de EUR 18.821.000,-à EUR 6.520.000,-par apurement des pertes reportées de Eur 12.259.106,35 et par affectation d'un montant de Eur 41.893,65 à une réserve spéciale.
3. Présentation de l'opération de fusion par voie d'absorption de la société VINIA S.A. (Société Absorbée) par la société RINISPA S.A. (Société Absorbante) et plus particulièrement:
 - a) du projet de fusion prévoyant l'absorption par RINISPA S.A. de la société VINIA S.A. la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la Société absorbée à la Société absorbante.
 - b) des rapports écrits des Conseils d'Administration des sociétés fusionnantes expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le projet de fusion et plus particulièrement le rapport d'échange.
4. Renonciation au rapport des experts indépendants et au rapport d'expert conformément à l'article 266(5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.
5. Constatation de l'exécution des obligations résultant d l'article 267 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.
6. Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par absorption de la Société absorbée par la Société absorbante, avec effet comptable au 30 septembre 2011, notamment par le transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la Société absorbée à la société absorbante et la dissolution sans liquidation de la société absorbée comme conséquence de la fusion et par conséquent augmentation du capital social de la société absorbante à concurrence de Eur 14.886.050,-pour le porter de son montant de Eur 6.520.000,-à Eur 21.406.050,-par l'émission de 428.294 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Les 150.000 actions de la société absorbée donnent droit à 428.294 actions de la société absorbante, assorties d'une soulte d'un montant total de Eur 23,28
7. Attribution des actions émises dans le cadre de la fusion à l'actionnaire unique de la Société absorbante avec effet à la date d'effet de la fusion, en contrepartie du transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société absorbée à la société absorbante et annulation pure et simple des actions de la société absorbée.
8. Constatation de la réalisation de la fusion sans préjudice des dispositions de l'article 273 e la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée sur les effets de la fusion par rapport aux tiers.
9. Décharge aux Administrateurs et au Réviser d'Entreprises agréé de la Société absorbée pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de fusion.
10. Augmentation de capital pour le porter de son montant de Er 21.406.050,-à Er 21.410.000,-par prélèvement sur la réserve disponible à concurrence de Eur 3.950,-sans émission d'actions.

11. Modification du nombre d'actions représentant le capital, à savoir que le capital de Eur 21.410.000,- sera représenté par 214.100 actions d'une valeur nominale de Eur 100,- chacune.

12. Modification subséquente des statuts pour prendre en compte les résolutions prises ci-dessus.

13. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants resteront annexées au présent acte.

IV. Que toutes les cent cinquante mille (150.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée; ayant pu ainsi être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

V. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des cent quatre-vingt-huit mille deux cent dix (188.210) actions existantes de la Société Absorbante.

Deuxième Résolution

En vue de l'apurement des pertes reportées d'un montant de DOUZE MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE-NEUF MILLE CENT SIX EUROS ET TRENTE-CINQ CENTS (EUR 12.259.106,35), l'assemblée décide de réduire le capital social de la Société Absorbante à concurrence de DOUZE MILLIONS TROIS CENT UN MILLE EUROS (EUR 12.301.000,-) pour le ramener de son montant actuel de DIX-HUIT MILLIONS HUIT CENT VINGT ET UN MILLE EUROS (EUR 18.821.000,-) à celui de SIX MILLIONS CINQ CENT VINGT MILLE EUROS (EUR 6.520.000,-) sans annulation d'actions et en affectant un montant de QUARANTE ET UN MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-TREIZE EUROS ET SOIXANTE-CINQ CENTS (EUR 41.893,65) à une réserve spéciale.

La preuve de l'existence des pertes reportées a été rapportée au notaire instrumentant sur base d'un bilan arrêté au 29 décembre 2011.

Troisième Résolution

L'assemblée déclare qu'elle a pris connaissance du projet de fusion par l'absorption de la Société Absorbée par RINISPA S. A., une société anonyme ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117628 (la «Société Absorbante») et des rapports écrits des Conseil d'Administration des sociétés fusionnantes.

La fusion sera réalisée par le transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la Société Absorbée à la Société Absorbante.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de prendre note de la renonciation aux exigences prévues aux articles 266 et 267 de la Loi conformément à l'article 266(5) de la Loi.

Cinquième résolution

L'assemblée a pu prendre dûment connaissance de tous les documents énumérés à l'article 267, paragraphes (1) a), b) et e) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifiée (la «Loi de 1915»), étant:

1. Le projet de fusion en date du 22 novembre 2011 comme il a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 28 novembre 2011 numéro 2900 et selon lequel la Société Absorbée sera absorbée par la Société Absorbante par voie de transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante et la Société Absorbée sera liquidée;

2. Les comptes annuels des trois derniers exercices sociaux de la Société Absorbante et de la Société Absorbée; et

3. Les rapports des Conseils d'administration des sociétés fusionnantes.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'approuver le projet de fusion de la Société, tel que publié au Mémorial numéro 2900 du 28 novembre 2011 dans toutes ses dispositions et dans son intégralité, sans exception ni réserves.

L'assemblée décide en outre, de réaliser la fusion par l'apport de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée, sans exception, ni réserves à la Société Absorbante.

L'assemblée décide à l'unanimité d'approuver l'apport de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société Absorbante et les conditions d'émission des nouvelles parts sociales, conformément au rapport d'échange tel que publié au Mémorial numéro 2900 du 28 novembre 2011.

D'un point de vue comptable et fiscal, la fusion prendra effet à partir du 30 septembre 2011, telle que prévu dans le projet de fusion.

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société Absorbante à concurrence de QUATORZE MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE CINQUANTE EUROS (EUR 14.886.050,- pour le porter de son montant actuel de SIX MILLIONS CINQ CENT VINGT MILLE EUROS (EUR 6.520.000,-) à VINGT ET UN MILLIONS QUATRE CENT SIX MILLE CINQUANTE EUROS (EUR 21.406.050,- par l'émission de QUATRE CENT VINGT-HUIT MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE (428.294) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, en considération du transfert de tout avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société Absorbante.

Les CENT CINQUANTE MILLE (150.000) actions de la société Absorbée donnent droit aux QUATRE CENT VINGT-HUIT MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE (428.294) actions nouvelles assorties d'une soulte d'un montant de VINGT-TROIS EUROS ET VINGT-HUIT CENTS (EUR 23,28).

L'assemblée accepte le rapport délivré par KMPG Luxembourg S.à r.l., en date du 23 décembre 2011 conformément à l'article 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales qui conclut comme suit:

«Sur la base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à mettre en contrepartie.

Notre rapport n'a pour seul objectif que celui indiqué dans le premier paragraphe de ce rapport et est réservé à votre usage exclusif. Il ne peut être utilisé à d'autres fins, ni diffusé à d'autres parties sans notre consentement.»

Le rapport, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire de la Société Absorbante à tenir pardevant le notaire instrumentant en date de ce jour.

Septième résolution

Les QUATRE CENT VINGT-HUIT MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE (428.294) actions nouvelles sont attribuées à l'actionnaire unique, de la Société Absorbée avec effet à la date d'effet de la fusion et les CENT CINQUANTE MILLE (150.000) actions de la Société Absorbée sont annulées.

L'assemblée décide que, par le seul fait et à partir de la réalisation définitive de l'annulation des actions détenues par l'actionnaire unique de la Société Absorbée puis l'allocation concomitante des actions de la Société Absorbante à l'actionnaire unique de la Société Absorbée, destinée à rémunérer la transmission du patrimoine de cette dernière à la Société Absorbante, la Société Absorbée se trouvera dissoute de plein droit sans liquidation. L'assemblée générale constate en conséquence qu'il ne sera procédé à aucune opération de liquidation de la Société Absorbée étant donné que la totalité du patrimoine de cette société sera transmise à la Société Absorbante.

Huitième résolution

L'assemblée constate que la fusion prendra effet, d'un point de vue comptable et fiscal, à partir du 30 septembre 2011 sans préjudice des dispositions de l'Article 273 de la Loi de 1915 relatives aux effets de la fusion vis-à-vis de tierces personnes.

Neuvième résolution

L'assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises agréé de la Société Absorbée pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Dixième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société Absorbante à concurrence de TROIS MILLE NEUF CENT CINQUANTE EUROS (EUR 3.950,-) pour le porter de son montant de VINGT ET UN MILLIONS QUATRE CENT SIX MILLE CINQUANTE EUROS (EUR 21.406.050,-) à VINGT ET UN MILLIONS QUATRE CENT DIX MILLE EUROS (EUR 21.410.000,-) sans émission d'actions nouvelles et par prélèvement du montant de TROIS MILLE NEUF CENT CINQUANTE EUROS (EUR 3.950,-) sur la réserve disponible.

La preuve de l'existence de la réserve disponible a été rapportée au notaire instrumentant sur base d'un bilan arrêté au 29 décembre 2011.

Ledit bilan, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire de la Société Absorbante à tenir pardevant le notaire instrumentant en date de ce jour.

Onzième résolution

L'assemblée décide d'échanger les six cent soixante-douze mille cinq cent quatre (672.504) actions contre deux cent quatorze mille cent (214.100) actions et leur conférer une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

L'assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration de la Société Absorbante pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent pour procéder à l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles et à l'annulation des actions anciennes.

Douzième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société Absorbante pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à vingt et un millions quatre cent dix mille Euros (EUR 21.410.000,-) représenté par deux cent quatorze mille cent (214.100) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Frais et Dépens

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société Absorbée et qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à EUR 4.200,-.

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271, alinéa 2 de la Loi, a vérifié et atteste par les présentes l'existence du projet de fusion et tous les autres actes et exigences formelles imposées à la Société Absorbée par la fusion réalisée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2012. Relation: LAC/2012/1235. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Référence de publication: 2012016972/185.

(120019411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Stratus Invest S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 151.645.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of the month of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Philippe Prussen, maître en droit, residing in Luxembourg, acting as delegate of the board of managers of Stratus Invest (the "Manager"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (the "RCS") under number B 151.643, incorporated by deed of the undersigned notary on 5th February 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") of 9th April 2010, number 742, page 35570, and being the general partner (associé commandité) of Stratus Invest S.C.A. (the "Company"), a société en commandite par actions having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L2557 Luxembourg, registered with the RCS under number B 151.645, incorporated by deed of the undersigned notary on 5th February 2010 published in the Memorial of 13th April 2010, number 761, page 36498, pursuant to the written resolutions of the board of managers of the Manager acting in its capacity as general partner of the Company of 5th December 2011 (the "Minutes") (a copy of the extract of which, after having been initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be registered together with the present deed), requested the notary to record its declarations as follows:

(I) Article 5.8 of the articles of incorporation of the Company provides as follows:

“ **5.8.** The authorised unissued capital of the Company is set at one billion (1,000,000,000) Euro represented by one billion shares (1,000,000,000) shares each with a nominal value of one (1) Euro. Any authorised but un-issued share capital shall lapse five (5) years after the publication of this deed in the Mémorial. Out of the authorised unissued share capital, the Manager is authorised to issue shares out of any category of shares described herein (i.e. for the avoidance of doubt Ordinary Shares, Preference Shares and Redeemable Shares) (and/or instruments convertible into shares or giving right to subscribe to shares (together the "Instruments")) up to the total authorised unissued share capital in whole or in part from time to time (including any issue of shares of a new Class or pro rate of a Class or more Classes then in existence) but without reserving any pre-emptive subscription rights for existing shareholders of any Class as it may in its discretion determine. In the case of issues of shares within the authorised unissued share capital, the Manager shall have such issues and the amendment to this article 5 recorded by notarial deed in accordance with law.

[...]

The authorised unissued share capital of the Company may only be used, and the preferential subscription rights waived, in the circumstances and in accordance with the conditions set out in the report to be made by the Manager in accordance with article 32-3 (5) of the Company Law. The authorised unissued share capital will inter alia be available for the conversion of Instruments to be issued by the Company. In case of conversion of such Instruments (which shall include each time, for the avoidance of doubt, convertible bonds) into Ordinary Shares (including Redeemable Ordinary Shares), or, as the case may be, into Preference Shares (including Redeemable Preference Shares), the corresponding Ordinary Shares (including Redeemable Ordinary Shares) or Preference Shares (including Redeemable Preference Shares) arising from such conversion shall be considered as fully paid as a result of the contribution made upon issuance of the Instruments so converted. Upon subscription of a convertible Instrument, the owner thereof shall acquire upon the issue thereof the conversion option into Ordinary Shares (including Redeemable Ordinary Shares) or Preference Shares (including Redeemable Preference Shares). The conversion ratio may be 1:1, but may also be lower all as more fully described in the issuance documentation of the Instruments, so that the number of Ordinary Shares (including Redeemable Ordinary Shares) or Preference Shares (including Redeemable Preference Shares) to be issued upon conversion may be lower than the number of the Instruments or the nominal value of Ordinary Shares (including Redeemable Ordinary Shares) or Preference Shares (including Redeemable Preference Shares) arising from the conversion may be lower than the nominal of the Instruments.

The Manager is also authorised to accept subscriptions, conversions or exchanges, receive payment for the price of shares, bonds, Instruments, subscriptions rights or other securities or instruments, to carry out increases of capital and to have corresponding amendments to articles 5, 23 and 26 of these Articles recorded by notarial deed.”

(II) On the basis of the powers granted to the Manager of the Company as set out under I. above, the Company has issued through each of its compartments 5 and 6 one hundred and sixty (160) fully paid convertible bonds, giving thus a total of three hundred and twenty (320) fully paid convertible bonds. Pursuant to conversion notices of 24th November 2011, the bondholder has notified the Company of the conversion of the bonds, which occurred three business days following the date of the conversion notices. In the Minutes, the Manager had noted that the Company has issued within the authorised share capital of the Company, three hundred and twenty (320) fully paid ordinary shares of a nominal value of one Euro (€ 1) each (the “New Shares”), for a total issue price of sixteen million Euros (€ 16,000,000) against the conversion at a one (1) to one (1) ratio of one hundred and fifty-nine (320) convertible bonds in issue in the Company through its compartments 5 and 6.

(III) As a consequence of the above, the issued share capital of the Company has been increased by a total amount of three hundred and twenty Euros (€ 320) to thirtyone thousand three hundred and twenty Euros (€ 31,320), by the issue of a total of three hundred and twenty (320) ordinary shares in the Company, for a total issue price of sixteen million Euros (€ 16,000,000), an amount of seven million nine hundred and ninety-nine thousand eight hundred and forty Euros (€ 7,999,840) being allocated to the share premium account of compartment 5 of the Company and an amount of seven million nine hundred and ninety-nine thousand eight hundred and forty Euros (€ 7,999,840) being allocated to the share premium account of compartment 6 of the Company.

The appearing party then requested the notary to record the capital increase described above and that as a result of such increase of capital, article 5.6 of the articles of incorporation of the Company are amended so as to read as follows:

“ **5.6.** The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand three hundred and twenty Euros (€ 31,320) represented by twenty-nine thousand (29,000) Management Shares fully paid-up with a nominal value of one (1) Euro each and of two thousand three hundred and twenty (2,320) Ordinary Shares fully paid-up with a nominal value of one (1) Euro each.”

Expenses:

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at EUR 5,400.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

Es folgt die Deutsche Übersetzung des Vorhergehenden Englischen Textes:

Im Jahr zweitausendelf, am neunzehnten Tag des Monats Dezember.

Vor uns, Maître Henri Hellinckx, Notar mit Sitz in Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Philippe Prussen, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, als Stellvertreter des Geschäftsführerrats von Stratus Invest (der „Geschäftsführer“), einer société à responsabilité limitée mit eingetragenem

Geschäftssitz in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg, eingetragen beim Handelsregister Luxemburgs (Registre de Commerce et des Sociétés, das „RCS“) unter der Nummer B 151.643, gegründet durch notarielle Urkunde des oben genannten Notars vom 5. Februar 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das „Mémorial“) vom 9. April 2010, Nummer 1323, Seite 35570 und Komplementär (associé commandité) von Stratus Invest S.C.A. (die „Gesellschaft“), eine société en commandite par actions mit eingetragenem Geschäftssitz in 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxemburg, eingetragen beim RCS unter der Nummer B 151.645, gegründet durch notarielle Urkunde des oben genannten Notars vom 5. Februar 2010, veröffentlicht im Mémorial vom 13. April 2010, Nummer 761, Seite 36498, gemäß den Befugnissen, die dem Stellvertreter durch die schriftlichen Beschlüsse des Geschäftsführers des Geschäftsführers, handelnd in seiner Eigenschaft als Komplementär der Gesellschaft, vom 5. Dezember 2011 erteilt wurden (die „Beschlüsse“) (ein Auszug der Beschlüsse, nachdem sie von der erschienenen Partei und dem unterzeichnenden Notar „ne varietur“ unterzeichnet worden sind, wird dieser Urkunde angefügt) hat den Notar ersucht, Folgendes aufzunehmen:

(I) Artikel 5.8 der Gesellschaftssatzung sieht wie folgt vor:

„ 5.8. Das genehmigte nicht ausgegebene Gesellschaftskapital beträgt eine Milliarde (1.000.000.000) Euro aufgeteilt in eine Milliarde (1.000.000.000) Aktien, mit einem Nennwert von jeweils einem (1) Euro. Genehmigtes aber nicht ausgegebenes Aktienkapital wird spätestens fünf (5) Jahre nach der Veröffentlichung dieser Urkunde im Mémorial auslaufen. Der Geschäftsführer ist ermächtigt, Aktien einer jeden hier beschriebenen Aktienkategorie (d.h., um Zweifel zu vermeiden, Stammaktien, Vorzugsaktien und Rückkaufbare Aktien) (und/oder Instrumente, welche in Aktien umgewandelt werden können oder die einen Anspruch zur Zeichnung solcher Aktien geben (zusammen die „Instrumente“) auszugeben, bis zur Höhe des gesamten genehmigten unausgegebenen Aktienkapitals auf einmal oder in Teilen nach und nach (einschließlich der Ausgabe von Aktien einer neuen Klasse oder pro rata einer bestehenden Klasse oder mehreren bestehenden Klassen), jedoch ohne, nach eigenem Ermessen, ein Vorzugszeichnungsrecht für bereits existierende Gesellschafter einer Klasse einzuräumen. Im Falle der Ausgabe von Aktien im Rahmen des genehmigten unausgegebenen Aktienkapitals kann der Geschäftsführer eine solche Aktienausgabe und die Änderung dieses Artikels 5 durch notarielle Urkunde gemäß den gesetzlichen Vorschriften beurkunden lassen.

[...]

Das genehmigte unausgegebene Aktienkapital der Gesellschaft kann nur genutzt, und die Vorzugszeichnungsrechte können nur abbedungen werden unter den Umständen und gemäß der Bedingungen, die im Bericht, den der Geschäftsführer gemäß Artikel 32-3 (5) Gesellschaftsgesetz erstellt, aufgeführt sind. Das genehmigte unausgegebene Aktienkapital kann unter anderem für die Umwandlung von Instrumenten, die von der Gesellschaft ausgegeben werden, genutzt werden. Im Falle einer Umwandlung von Instrumenten (die, um Zweifel zu vermeiden, immer Wandelanleihen einschließen sollen) in Stammaktien (inklusive Rückkaufbare Stammaktien) beziehungsweise in Vorzugsaktien (inklusive Rückkaufbare Vorzugsaktien) werden die entsprechenden Stammaktien (inklusive Rückkaufbare Stammaktien) oder Vorzugsaktien (inklusive Rückkaufbare Vorzugsaktien), die aus dieser Umwandlung hervorgehen, aufgrund der bei Ausgabe der so umgewandelten Instrumente getätigten Einlage als voll einbezahlt angesehen. Bei Zeichnung eines Wandelinstruments soll dessen Eigentümer bei Ausgabe das Recht zur Umwandlung in Stammaktien (inklusive Rückkaufbare Stammaktien) oder Vorzugsaktien (inklusive Rückkaufbare Vorzugsaktien) erhalten. Die Umwandlungsrate wird 1:1 sein; sie kann jedoch, wie in den Ausgabeunterlagen der Instrumente dargelegt, niedriger sein, so dass die Anzahl von Stammaktien (inklusive Rückkaufbare Stammaktien) oder Vorzugsaktien (inklusive Rückkaufbare Vorzugsaktien), die bei Umwandlung ausgegeben werden, niedriger als die Anzahl der Instrumente, oder der Nennwert von Stammaktien (inklusive Rückkaufbare Stammaktien) oder Vorzugsaktien (inklusive Rückkaufbare Vorzugsaktien), die nach Umwandlung ausgegeben werden, niedriger als der Nennwert der Instrumente sein kann.

Der Geschäftsführer ist ebenso bevollmächtigt, Zeichnungen, Umwandlungen oder Tauschgeschäfte vorzunehmen, Zahlung des Preises von Aktien, Anleihen, Instrumenten, Aktienbezugsrechten oder von anderen Wertpapieren oder Instrumenten entgegenzunehmen, Kapitalerhöhungen durchzuführen und die entsprechenden Abänderungen der Artikel 5, 23 und 26 dieser Satzung notariell beurkunden zu lassen.“

(II) Gemäß den an den Geschäftsführer der Gesellschaft, wie unter I. beschrieben, verliehenen Vollmachten hat die Gesellschaft, durch ihre Teilvermögen 5 und 6, je einhundertsechzig (160) voll einbezahlte Wandelanleihen ausgegeben welches eine Gesamtanzahl von drei hundert zwanzig (320) voll einbezahlten Wandelanleihen ergibt. Gemäß Wandlungserklärungen vom 24 November 2011 (eine Kopie der Wandlungserklärungen, nachdem sie von der erschienenen Partei und dem unterzeichnenden Notar „ne varietur“ unterzeichnet worden sind, wird der gegenwärtigen Urkunde angefügt), hat der Inhaber der Wandelanleihen die Gesellschaft von der Wandlung der Wandelanleihen in Kenntnis gesetzt, welche drei Bankgeschäftstage nach der Wandlungserklärung erfolgt ist. Gemäß der Beschlüsse hat der Geschäftsführer festgestellt, dass die Gesellschaft, im Rahmen des genehmigten Gesellschaftskapitals, dreihundertzwanzig (320) voll einbezahlte Kommanditaktien mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (€ 1) (die „Neuen Aktien“), mit einem Gesamtzeichnungsbetrag von sechzehn Millionen Euro (€ 16.000.000) ausgegeben hat durch die Wandlung mit einer Umwandlungsrate von 1:1, von dreihundertzwanzig (320) von der Gesellschaft durch seine Teilvermögen 5 und 6 ausgegebenen Wandelanleihen.

(III) Folglich wurde das ausgegebene Gesellschaftskapital um einen Betrag von dreihundertzwanzig Euro (€ 320), auf einen Gesamtbetrag von einunddreißigtausend dreihundertzwanzig Euro (€ 31.320) erhöht, für einen Gesamtzeichnungs-

betrag von sechzehn Millionen Euro (€ 16.000.000), mit einer Einlage zum Agio des Teilvermögens 5 in Höhe von sieben Millionen neunhundertneunundneunzigtausend achthundertvierzig Euro (€ 7.999.840) und mit einer Einlage zum Agio des Teilvermögens 6 in Höhe von sieben Millionen neunhundertneunundneunzigtausend achthundertvierzig Euro (€ 7.999.840)

Die erschienene Partei ersuchte dann den Notar, die oben aufgeführte Erhöhung des Stammkapitals aufzuzeichnen und dass als Ergebnis der Artikel 5.6 der Gesellschaftssatzung abgeändert wird und wie folgt zu lesen ist:

„ **5.6.** Das ausgegebene Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt einunddreißigtausenddreihundertzwanzig Euro (€ 31.320) unterteilt in neunundzwanzigtausend (29.000) Komplementäraktien mit einem Nennwert von jeweils einem (1) Euro, welche voll einbezahlt wurden, und zweitausend dreihundertneunundzwanzig (2.320) Stammaktien mit einem Nennwert von jeweils einem (1) Euro, welche voll einbezahlt wurden.“

Kosten:

Die Kosten, Ausgaben, Gebühren und Lasten jeglicher Form, die von der Gesellschaft getragen werden folglich der Erhöhung des Gesellschaftskapitals, werden auf ungefähr EUR 5.400,- Euro geschätzt.

Worüber Urkunde aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie Eingangs erwähnt.

Nachdem die Urkunde der erschienenen Partei verlesen wurde, unterzeichnete diese gemeinsam mit uns, dem Notar, die vorliegende Urkunde.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde, auf Ersuchen der erschienenen Partei, in englischer Sprache verfasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Ersuchen derselben erschienenen Partei und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist der englische Text maßgebend.

Gezeichnet: P. PRUSSEN und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58989. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 26. Januar 2012.

Référence de publication: 2012014985/176.

(120017429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Mille et Une Nuits S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 13, rue du Fort Elizabeth.

R.C.S. Luxembourg B 143.843.

Assemblée générale extraordinaire du 5 octobre 2011

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales signée en date du 5 octobre 2011 que:

- Monsieur BARANBO Mohamad cède à Madame AL KATAN Ferial 60 (soixante) parts sociales, de 125,00 € chacune, lui appartenant dans la société MILLE ET UNE NUITS Sàrl.

- Monsieur KARIT Ahmad, cède à Madame AL KATAN Ferial 15 (quinze) parts sociales, de 125,00 € chacune, lui appartenant dans la société MILLE ET UNE NUITS Sàrl.

- Monsieur ALBRIJAWI Riead, cède à Madame AL KATAN Ferial, qui accepte 15 (quinze) parts sociales de 125,00 € chacune lui appartenant dans la société MILLE ET UNE NUITS Sàrl.

Suite à cette cession, Madame AL KATAN Ferial, devient associée unique de la société. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale Extraordinaire est close ce jour à 11h00.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg au siège de la société.

Fait à Luxembourg, le 5 octobre 2011.

BARANBO Mohamad / KARIT Ahmad / ALBRIJAWI Riead/
AL KATAN Ferial.

Référence de publication: 2012017413/20.

(120021066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Meteora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 92, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 138.340.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012017399/10.

(120021228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Machold S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 89.419.

Le Bilan au 31.12.2010 (rectificatif) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Il s'agit du rectificatif du bilan au 31.12.2010, enregistré à Luxembourg le 27/12/2011 sous la référence L110208390.05, déposé au RCS le 27/12/2011 sous la référence L110208390.04.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/1/2012.

Signature.

Référence de publication: 2012017401/13.

(120021109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Mala Invest S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 33.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 103.158.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 12 décembre 2011

Il ressort du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue au siège de la société en date du 12 décembre 2011, que:

1. Monsieur Philippe LEROY demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue, démissionne de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet immédiat,

2. Nomination de la société MAPLEVALE INTERNATIONAL Limited, ayant son siège social à Finsgate, 5-7 Cranwood Street London EC1V 9EE enregistrée sous le numéro 475 52 57, au poste d'administrateur de la société avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012017402/17.

(120020821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Finlandia Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 122.221.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh of January.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of FINLANDIA INVESTMENT S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 122.221, incorporated by notarial deed of M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on November 17, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 98 on February 1, 2007, the articles of associations of the company were amended pursuant to a deed of M^e Jean SECKLER, prenamed, dated December 15, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 409 on March 20, 2007, pursuant to a deed of M^e Jean SECKLER, prenamed, dated March 2, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1169 on June 15, 2007 and pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 12, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3135 on December 21, 2011 (the "Company").

There appeared:

The sole shareholder of the Company, JANTON HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership, whose general partner is JANTON GP LIMITED, registered under the laws of Jersey, having its registered office at Ogier House, the Esplanade, St. Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands ("JANTON HOLDINGS LP") here duly represented by M^e

Guillaume DEFLANDRE, lawyer, with professional address at 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

JANTON HOLDINGS LP declared and requested the notary to act that:

I.- As it appears the 32,771 (thirty-two thousand seven hundred and seventy-one) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II.- JANTON HOLDINGS LP waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. JANTON HOLDINGS LP further resolves that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow a careful examination of each document.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 100,000 (one hundred thousand Euros), so as to raise it from its current amount of EUR 819,275 (eight hundred nineteen thousand two hundred and seventy-five Euros) to EUR 919,275 (nine hundred nineteen thousand two hundred and seventy-five Euros) by the issuance of 4,000 (four thousand) new shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each;

2. Subscription and payment of all the new shares through a contribution in cash;

3. Amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect this increase of share capital; and

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 100,000 (one hundred thousand Euros), so as to raise it from its current amount of EUR 819,275 (eight hundred nineteen thousand two hundred and seventy-five Euros) to EUR 919,275 (nine hundred nineteen thousand two hundred and seventy-five Euros) by the issuance of 4,000 (four thousand) new shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each (the "New Shares"), the whole to be fully paid up through a contribution in cash by JANTON HOLDINGS LP.

It is resolved that the New Shares will be allocated into the different classes of shares of the Company as follows:

- Class A Limited Shares: 400 (four hundred);
- Class B Limited Shares: 400 (four hundred);
- Class C Limited Shares: 400 (four hundred);
- Class D Limited Shares: 400 (four hundred);
- Class E Limited Shares: 400 (four hundred);
- Class F Limited Shares: 400 (four hundred);
- Class G Limited Shares: 400 (four hundred);
- Class H Limited Shares: 400 (four hundred);
- Class I Limited Shares: 400 (four hundred); and
- Class J Limited Shares: 400 (four hundred).

Subscription - Payment:

The 4,000 (four thousand) New Shares have been fully paid up by a contribution in cash.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Second resolution

It is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of share capital as described above, first paragraph which from now on shall read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 919,275 (nine hundred nineteen thousand two hundred and seventy-five Euros), represented by 36,771 (thirty-six thousand seven hundred and seventy-one) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, consisting in a) 3,838 (three thousand eight hundred and thirty-eight) class A shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros), b) 3,662 (three thousand six hundred and sixty-two) class B shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros), c) 3,662 (three thousand six hundred and sixty-two) class C shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros), d) 3,662 (three thousand six hundred and sixty-two) class D shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros), e) 3,662 (three thousand six hundred and sixty-two) class E shares with a

nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros), f) 3,662 (three thousand six hundred and sixty-two) class F shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros), g) 3,662 (three thousand six hundred and sixty-two) class G shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros), h) 3,662 (three thousand six hundred and sixty-two) class H shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros), i) 3,662 (three thousand six hundred and sixty-two) class I shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) and j) 3,637 (three thousand six hundred and thirty-seven) class J shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros).”

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand three hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing person has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-sept janvier.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associée unique de FINLANDIA INVESTMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.221, constituée par acte notarié de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 17 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 98 du 1^{er} février 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés par acte notarié de Maître Jean SECKLER, préqualifié, en date du 15 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 409 du 20 mars 2007, par acte notarié de Maître Jean SECKLER, préqualifié, en date du 2 mars 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 1169 du 15 juin 2007 et par acte du notaire instrumentant, en date du 12 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 3135 du 21 décembre 2011 (la «Société»).

A comparu:

L'associée unique de la Société, JANTON HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP, une limited partnership existant sous les lois de Jersey, dont l'associée générale est JANTON GP LIMITED, ayant son siège social à Ogier House, the Esplanade, St. Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands («JANTON HOLDINGS LP»), ici représentée par Maître Guillaume DE-FLANDRE, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée pour être enregistrée avec le présent acte.

JANTON HOLDINGS LP a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

I.- Il ressort que les 32.771 (trente-deux mille sept cent soixante et onze) parts sociales, représentant l'entièreté du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

II.- JANTON HOLDINGS LP renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale, elle reconnaît qu'elle a été suffisamment informée de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoquée et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. JANTON HOLDINGS LP reconnaît en outre que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à sa disposition dans un laps de temps suffisant afin de lui en permettre un examen attentif.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 100.000 EUR (cent mille Euros) par un apport en numéraire afin de le porter de son montant actuel de 819.275 EUR (huit cent dix-neuf mille deux cent soixante-quinze Euros) à un nouveau montant de 919.275 EUR (neuf cent dix-neuf mille deux cent soixante quinze Euros) par l'émission de 4.000 (quatre mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune;

2. Souscription et paiement de toutes les nouvelles parts sociales par un apport en numéraire;
3. Modification du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital de la Société; et
4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associée unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 100.000 EUR (cent mille Euros) afin de le porter de son montant actuel de 819.275 EUR (huit cent dix-neuf mille deux cent soixante-quinze Euros) à un nouveau montant de 919.275 EUR (neuf cent dix-neuf mille deux cent soixante quinze Euros) par l'émission de 4.000 (quatre mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), le montant total étant intégralement payé par un apport en numéraire par JANTON HOLDINGS LP.

Il est décidé que les Nouvelles Parts Sociales seront réparties entre les parts sociales de classes suivantes:

- Parts sociales de classe A: 400 (quatre cents);
- Parts sociales de classe B: 400 (quatre cents);
- Parts sociales de classe C: 400 (quatre cents);
- Parts sociales de classe D: 400 (quatre cents);
- Parts sociales de classe E: 400 (quatre cents);
- Parts sociales de classe F: 400 (quatre cents);
- Parts sociales de classe G: 400 (quatre cents);
- Parts sociales de classe H: 400 (quatre cents);
- Parts sociales de classe I: 400 (quatre cents);
- Parts sociales de classe J: 400 (quatre cents).

Description de l'apport

Les 4.000 (quatre mille) Nouvelles Parts Sociales ont été intégralement payées au moyen d'un apport en numéraire.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'apport a été fournie au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social décrite ci-dessus, premier paragraphe qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 919.275 EUR (neuf cent dix-neuf mille deux cent soixante quinze Euros), représenté par 36.771 (trente-six mille sept cent soixante et onze) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune, consistant en a) 3.838 (trois mille huit cent trente-huit) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros), b) 3.662 (trois mille six cent soixante-deux) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros), c) 3.662 (trois mille six cent soixante-deux) parts sociales de classe C d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros), d) 3.662 (trois mille six cent soixante-deux) parts sociales de classe D d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros), e) 3.662 (trois mille six cent soixante-deux) parts sociales de classe E d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros), f) 3.662 (trois mille six cent soixante-deux) parts sociales de classe F d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros), g) 3.662 (trois mille six cent soixante-deux) parts sociales de classe G d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros), h) 3.662 (trois mille six cent soixante-deux) parts sociales de classe H d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros), i) 3.662 (trois mille six cent soixante-deux) parts sociales de classe I d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) et j) 3.637 (trois mille six cent trente-sept) parts sociales de classe J d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros).»

Coûts

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. DEFLANDRE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 janvier 2012. LAC/2012/4780. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 6 février 2012.

Référence de publication: 2012017827/190.

(120022224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Peaksid European Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.090.775,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 131.744.

In the year two thousand twelve, on the twentieth day of January.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Peaksid Real Estate Fund I, L.P., a limited partnership company, incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 8th Floor, 1 Knightsbridge Green, SW1X 7QA London, United Kingdom, registered with the Company Registrar of the United Kingdom under number LP12296,

Here represented by Mr. Matteo Berloffia-Spadafora, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy with substitution, after signature "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed in the same time with the registration authorities.

The appearing party, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder" or the "Subscriber") of Peaksid European Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx on 19 July 2007 (the "Company"), published in the Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), under number 2357 on 19 October 2007. The articles of association (the "Articles") have been amended for the last time by deed of Maître Martine Schaeffer on 15 December 2011, not yet published in the Mémorial C.

- that the Sole Shareholder has deliberated upon the following agenda:

Agenda:

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the issued share capital of the Company amounting to one million forty-eight thousand five hundred Euro (EUR 1,048,500) by an amount forty-two thousand two hundred seventy-five Euro (EUR 42,275) to the amount of one million ninety thousand seven hundred seventy-five Euro (EUR 1,090,775) by way of issuing one thousand six hundred ninety-one (1,691) class M "tracker" shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, together with a share premium amounting to thirteen Euro thirty-one Cent (EUR 13,31) linked to the class M "tracker" shares, the whole to be fully paid up through a contribution in kind of a total amount of forty-two thousand two hundred eighty-eight Euro thirty-one Cent (EUR 42,288.31) consisting in the conversion of a claim of the Sole Shareholder towards the company into equity;

3. Subscription and payment by the Sole Shareholder of one thousand six hundred ninety-one (1,691) class M "tracker" shares;

4. New shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the Articles of Incorporation of the Company, in order to reflect the above capital increase; and

6. Miscellaneous.

- that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers this meeting as being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of forty-two thousand two hundred seventy-five Euros (EUR 42,275.-) so as to raise it from its present amount of one million forty-eight thousand five hundred Euros (EUR 1,048,500.-) to the amount of one million ninety thousand seven hundred seventy-five Euro (EUR 1,090,775.-) by the issuance of one thousand six hundred ninety-one (1,691) class M “tracker” shares, with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, together with a share premium amounting to thirteen Euro thirty-one Cent (EUR 13,31) linked to the class M “tracker” shares (the “New Shares”), to be fully paid up through a contribution in kind consisting in the conversion of a claim of a total amount of forty-two thousand two hundred eighty-eight Euro thirty-one Cent (EUR 42,288.31) held by the Sole Shareholder against the company into equity (the “Conversion”), proof of which was given to the undersigned notary.

Third resolution *Subscription - Payment*

It is resolved to accept the subscription and the payment of the New Shares by the Subscriber through the Conversion.

Subscriber's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, intervenes the Subscriber here represented by Mr. Matteo Berloffo-Spadafora, pre-named, and declares to subscribe for the New Shares.

The New Shares have been fully paid up through the Conversion.

Evidence of the contribution's existence:

Proof of the existence of the aforementioned Sole Shareholder advances results from a Declaration of Recipient Company, issued on 20 January 2012 which has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, the above contribution being fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

Peaksid Real Estate Fund I, L.P., holder of forty-three thousand six hundred thirty-one (43,631) shares divided into (i) forty thousand five hundred (40,500) ordinary shares, (ii) thirty (30) class A “tracker” shares, (iii) five hundred nineteen (519) class B “tracker” shares, (iv) thirty-four (34) class E “tracker” shares, (v) four (4) class G “tracker” shares, (vi) twenty-four (24) class H “tracker” shares, (vii) forty-seven (47) class I “tracker” shares, (viii) one thousand six hundred ninety-eight (1,698) class M “tracker” shares, and (ix) seven hundred seventy-five (775) class N “tracker” shares.

Fifth resolution

As a consequence of the previous resolutions, the Sole Shareholder decides to amend Article 6.1 of the Articles of Incorporation of the Company to be read as follows:

“ **6.1.** The corporate capital of the Company is fixed at one million ninety thousand seven hundred seventy-five Euro (EUR 1,090,775) represented by forty-three thousand six hundred thirty-one (43,631) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, divided into (i) forty thousand five hundred (40,500) ordinary shares (the Ordinary Shares), (ii) thirty (30) class A “tracker” shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share), (iii) five hundred nineteen (519) class B “tracker” shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share), (iv) thirty-four (34) class E “tracker” shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share), (v) four (4) class G “tracker” shares (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share), (vi) twenty-four (24) class H “tracker” shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share), (vii) forty-seven (47) class I “tracker” shares (in case of plurality, the Class I Shares and individually, a Class I Share), (viii) one thousand six hundred ninety-eight (1,698) class M “tracker” shares (in case of plurality, the Class M Shares and individually, a Class M Share), and (ix) seven hundred seventy-five (775) class N “tracker” shares (in case of plurality, the Class N Shares and individually, a Class N Share) (collectively, the Tracker Shares, and individually, a Tracker Share) that will track the performance and returns of a particular identified asset or assets of the Company (the Designated Assets), which term shall be deemed to include not only the Designated Assets identified as such but also (i) the proceeds of sale of all or any part of such Designated Assets, (ii) any asset which may from time to time reasonably be regarded as having replaced in whole or in part such Designated Assets, including, for the avoidance of doubt, any proceeds of sale (whether in cash or otherwise) received in respect of any such Designated Assets, (iii) any asset acquired in respect of, or as a consequence of owning, any such Designated Assets, and (iv) any income distribution or capital distribution received by the Company in respect of, or in consequence of, owning such Designated Assets.

The Ordinary Shares and the Tracker Shares shall collectively and irrespectively of their class be designated as the Shares and individually and irrespectively of their class be designated as a Share. The holders of the shares are together referred to as the partners.

Each share entitles its holder to one vote.”

There being no further business, the meeting is terminated.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at approximately one thousand eight hundred Euro (EUR 1,800.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who is known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt janvier.

Par-devant nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Peakside Real Estate Fund I, L.P., une limited partnership company, constituée et existante sous les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social au 8th Floor, 1 Knightsbridge Green, SW1X 7QA Londres, Royaume-Uni, inscrite au Company Registrar of the United Kingdom sous le numéro LP12296,

Ici représentée par Monsieur Matteo Berloffo-Spadafora, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au present acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, ès qualités, a requis le notaire d'acter comme suit:

- qu'elle est l'associé unique («Associé Unique» ou le «Souscripteur») de Peakside European Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée par acte de Maître Henri Hellinckx le 19 juillet 2007 (la «Société»), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), sous le numéro 2357 du 19 octobre 2007. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Martine Schaeffer le 15 décembre 2011, pas encore publié au Mémorial C.

- que l'Associé Unique a ensuite pris les décisions conformément à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation à la convocation préalable;

2. Augmentation du capital social de la Société s'élevant à la somme de un million quarante-huit mille cinq cents Euros (EUR 1.048.500) d'un montant de quarante-deux mille deux cent soixante-quinze Euros (EUR 42.275,-) afin de le porter à la somme de un million quatre-vingt-dix mille sept cent soixante-quinze Euros (EUR 1.090.775) par l'émission de mille six cents quatre-vingt-onze (1.691) parts sociales «traçantes» de classe M ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, ensemble avec une prime d'émission de treize Euros trente et un Cents (EUR 13,31) liée aux parts sociales «traçantes» de classe M, le tout payable au moyen d'un apport en nature s'élevant au montant total de quarante-deux mille deux cent quatre-vingt-huit Euros trente et un Cents (EUR 42.288,31) consistant en une conversion de la créance de l'Associé Unique contre la société en capital;

3. Souscription et paiement par l'Associé Unique des mille six cent quatre-vingt-onze (1.691) parts sociales «traçantes» de classe M;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente des Statuts de la Société, de manière à refléter l'augmentation de capital ci-dessus mentionnée; et

6. Divers.

- Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à la convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique indique être informé à suffisance de l'ordre du jour et considère que la présente assemblée a été dûment convoquée, de sorte qu'elle peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. Il est décidé que tous les documents présentés à la présente assemblée ont été mis à la disposition de l'Associé Unique pendant un délai suffisant lui permettant d'analyser minutieusement chaque document.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société s'élevant à la somme de un million quarante-huit mille cinq cents Euros (EUR 1.048.500) d'un montant de quarante-deux mille deux cent soixante-quinze Euros (EUR 42.275) afin de le porter à la somme de un million quatre-vingt-dix mille sept cent soixante-quinze Euros (EUR 1.090.775) par l'émission de mille six cent quatre-vingt-onze (1.691) parts sociales «traçantes» de classe M ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, ensemble avec une prime d'émission de treize Euros trente et un Cents (EUR 13,31) liée aux parts sociales «traçantes» de classe M, le tout payable au moyen d'un apport en nature s'élevant au montant total de quarante-deux mille deux cent quatre-vingt-huit Euros trente et un Cents (EUR 42.288,31) consistant en une conversion de la créance de l'Associé Unique contre la société en capital (la «Conversion»), dont la prévue a été apportée au notaire instrumentaire.

Troisième résolution *Souscription - Paiement*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement des Nouvelles Parts Sociales par le Souscripteur au moyen de la Conversion.

Intervention du Souscripteur - Souscription - Paiement

Sur ce, intervient le Souscripteur ici représenté par Monsieur Matteo Berloffo-Spadafora, prénommé, et déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales.

Les Nouvelles Parts Sociales ont été intégralement payées au moyen de la Conversion.

Preuve de l'existence de l'Apport:

Preuve de l'existence de la créance de l'Associé Unique contre la Société résulte d'une déclaration de la Société à laquelle l'apport a été fait date du 20 janvier 2012, remise au notaire instrumentaire.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, la participation au capital social de la Société est désormais composée comme suit:

Peaksid Real Estate Fund I, L.P., détenteur de quarante-trois mille six cent trente et un (43.631) parts sociales divisées en (i) quarante mille cinq cents (40.500) parts sociales ordinaires, (ii) trente (30) parts sociales «traçantes» de classe A, (iii) cinq cent dix-neuf (519) parts sociales «traçantes» de classe B, (iv) trente-quatre (34) parts sociales «traçantes» de classe E, (v) quatre (4) parts sociales «traçantes» de classe G, (vi) vingt-quatre (24) parts sociales «traçantes» de classe H, (vii) quarante-sept (47) parts sociales «traçantes» de classe I, (viii) mille six cent quatre-vingt-dix-huit (1.698) parts sociales «traçantes» de classe M, et (ix) sept cent soixante-quinze (775) parts sociales «traçantes» de classe N.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6.1 des Statuts comme suit:

« **6.1.** Le capital social de la Société est fixé à un million quatre vingt-dix mille sept cent soixante-quinze Euros (EUR 1.090.775,-), divisé en quarante-trois mille six cent trente et un (43.631) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, divisées en (i) quarante mille cinq cents (40.500) parts sociales ordinaires (les Parts Ordinaires), (ii) trente (30) parts sociales «traçantes» de classe A de la Société (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe A et individuellement une Part Sociale de Classe A), (iii) cinq cent dix-neuf (519) parts sociales «traçantes» de classe B de la Société (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe B et individuellement une Part Sociale de Classe B), (iv) trente-quatre (34) parts sociales «traçantes» de classe E de la Société (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe E et individuellement une Part Sociale de Classe E), (v) quatre (4) parts sociales «traçantes» de classe G de la Société (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe G et individuellement une Part Sociale de Classe G), (vi) vingt-quatre (24) parts sociales «traçantes» de classe H de la Société (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe H et individuellement une Part Sociale de Classe H), (vii) quarante-sept (47) parts sociales «traçantes» de classe I de la Société (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe I et individuellement une Part Sociale de Classe I), (viii) mille six cent quatre-vingt-dix-huit (1.698) parts sociales «traçantes» de classe M de la Société (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe M et individuellement une Part Sociale de Classe M), et (ix) sept cent soixante-quinze (775) parts sociales «traçantes» de classe N de la Société (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe N et individuellement une Part Sociale de Classe N) (collectivement, les Parts Sociales Traçantes et individuellement une Part Sociale Traçante) qui traceront la performance et le rendement d'un ou plusieurs actif(s) particulier(s) identifiés de la Société (les Actifs Désignés), ce terme qui sera réputé inclure non seulement les Actifs Désignés identifiés comme tels mais également (i) le produit de la vente de tout ou partie de ces Actifs Désignés (ii) tout actif qui pourra de temps à autre raisonnablement être regardé comme ayant remplacé en tout ou partie ces Actifs Désignés y compris, afin d'éviter tout doute, tout produit de vente (que ce soit en numéraire ou autre) reçu en relation avec ces Actifs Désignés (iii) tout actif acquis en relation avec, ou en conséquence de, la détention de ces Actifs Désignés et (iv) toute distribution de revenu ou de capital reçu par la Société en relation avec, ou en conséquence de, la détention de ces Actifs Désignés.

Les Parts Ordinaires et les Parts Sociales Traçantes seront collectivement et sans considération de leur classe désignées comme les Parts Sociales et individuellement et sans considération de leur classe désignées comme une Part Sociale. Il est fait référence aux détenteurs des Parts Sociales ensemble comme les associés.

Chaque part donne droit à son détenteur à un vote.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à la somme de mille huit cents Euros (EUR 1.800,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; sur demande de la même personne comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé, ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. Berloff-Spadafora et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 janvier 2012. LAC/2012/3797. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2012.

Référence de publication: 2012014904/228.

(120017552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Maveja S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4250 Esch-sur-Alzette, 8, rue Marie Müller Tesch.

R.C.S. Luxembourg B 117.470.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph CANNIY.

Référence de publication: 2012017403/10.

(120021445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Maveja S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4250 Esch-sur-Alzette, 8, rue Marie Müller Tesch.

R.C.S. Luxembourg B 117.470.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph CANNIY.

Référence de publication: 2012017404/10.

(120021446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Maveja S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4250 Esch-sur-Alzette, 8, rue Marie Müller Tesch.

R.C.S. Luxembourg B 117.470.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph CANNIY.

Référence de publication: 2012017405/10.

(120021447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Monopoli S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 28, rue Louis Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 144.719.

—
EXTRAIT

Nouvelle adresse de l'associé et gérant administratif:

Monsieur Angelo ANDRIANI, cafetier, demeurant à L-3850 Schifflange, 82A Cité Emile Mayrisch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 23 janvier 2012.

Référence de publication: 2012017421/12.

(120021276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Nailsea Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 166.464.

—
STATUTS

L'an deux mille onze.

Le cinq décembre.

Pardevant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Pearl Invest & Trade Limited, une société du Belize, ayant son siège social à Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize, inscrite au "International Business Companies Registry" du Belize sous I.B.C. No. 32.325, ici représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration restera, après être signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les comparantes et toutes les personnes qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut, à tout moment être composée d'un ou plusieurs associés, sans dépasser quarante (40) associés, notamment comme à la suite d'un transfert de parts sociales ou de l'émission de nouvelles parts sociales.

La Société adopte la dénomination Nailsea Finance S.à r.l..

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

Cependant, le gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société dans les limites de la commune de Schuttrange.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où les Gérants estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, quelqu'en soit la forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de telles participations.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés votant suivant les quorum et majorités prévus par la Loi.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire des droits égaux aux profits et biens de la Société et un vote à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

L'associé unique peut librement transférer ses parts sociales lorsque la Société est composée d'un seul associé. Les parts sociales peuvent être librement transférées entre associés lorsque la Société est composée de plusieurs associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'autorisation de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts du capital social. En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente (30) jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés aux conditions de quorum et de majorités exigées par ces Statuts, ou selon le cas à celles de la Loi prévues pour les modifications des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérance. La Société sera gérée et administrée par un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance") composé de un ou plusieurs membres, qui ne doivent pas nécessairement être associés (les "Gérants").

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre, la durée de leur mandat et leurs rémunérations. Ils seront maintenus dans leurs fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles, mais peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de désigner un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut aussi désigner un secrétaire, qui ne doit pas être un Gérant et qui sera responsable de la prise des minutes des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur la convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être organisée si deux des Gérants le requièrent.

Le Président présidera l'ensemble des réunions du Conseil de Gérance et des associés, s'il y en a, sauf s'il est absent, cas où le Conseil de Gérance peut nommer un autre Gérant et l'assemblée générale des associés peut nommer toute autre personne comme président pro tempore par vote à la majorité des membres présents ou représentés à cette réunion.

A l'exception des cas d'urgence ou avec le consentement préalable de toutes les personnes concernées, une convocation par écrit ou par fax du Conseil de Gérance devra être envoyée au moins une semaine à l'avance. Chaque convocation devra spécifier aussi bien l'heure et le lieu de la réunion que l'agenda et la nature des affaires à aborder. Tous les Gérants peuvent renoncer à la convocation par consentement unanime à la réunion ou par écrit ou par fax. Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues en temps et aux lieux spécifiés in un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil de Gérance.

Toutes les réunions se tiendront à Luxembourg ou un autre lieu que le Conseil de Gérance peut déterminer au cas par cas.

Chaque Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en mandatant un autre Gérant par procuration.

Le quorum du Conseil de Gérance est la présence ou la représentation de la majorité des Gérants en fonction. Les décisions seront prises à la majorité des votes des Gérants présent ou représenté à une telle réunion.

Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication comparable grâce auquel les personnes participantes à la réunion peuvent communiquer les uns avec les autres. La participation à une réunion par téléphone sera considérée comme équivalente à une participation en personne à moins qu'un administrateur ne s'y oppose.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les Gérants, est suffisante et valable de la même façon que si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle approbation peut figurée dans un seul ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et étant chacun signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Minutes des réunions du Conseil de Gérance. Les minutes de chaque réunion du Conseil de Gérance seront signées par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il existe). Les procurations y resteront attachées.

Les copies ou extraits de telles minutes qui peuvent être produites en justice ou ailleurs seront signées par le Président et par le secrétaire (s'il existe) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

Art. 12. Pouvoir du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour réaliser tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés relèvent de compétence du Conseil de Gérance.

Art. 13. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 14. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 15. Représentation de la Société. La Société sera liée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un gérant ou la signature individuelle de toute personne à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance endéans les limites de ce pouvoir.

Néanmoins, si l'associé unique ou les associés ont désigné un ou plusieurs Gérants de catégorie A ou un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance endéans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Commissaires aux Comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. A la fin de leur mandat, ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, comme cela peut être le cas, par une résolution de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. Si la société est composée d'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les articles 194 à 196 de la Loi ne sont pas applicables à la situation.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel texte sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la Loi, par le Conseil de Gérance, subsidiairement, par le commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, par des associés représentant plus de la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par Conseil de Gérance.

Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé au Conseil de Gérance en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou en tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier lundi du mois de juin à 10 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice où tout autrement seront signés par le Président et tout Gérant.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 21. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Art. 22. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance qui dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale ordinaire des associés.

Art. 23. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut être décidé d'allouer la totalité ou une partie du solde sur un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à l'année financière suivante ou de le distribuer aux actionnaires comme dividende.

L'assemblée générale des associés peut décider de verser des acomptes sur dividendes d'après les principes édictés par le présent article et sur la base de comptes établis par Conseil de Gérance, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti de manière égale aux détenteurs des parts sociales, au pro rata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 25. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par la société Pearl Invest & Trade Limited, prédésignée, et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à mille cent cinquante euros.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1.- La personne suivante est nommée comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Stewart Kam-Cheong, réviseur d'entreprises, né le 22 juillet 1962 à Port Louis (Mauritius), résidant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

2.- Le siège social de la société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eleven.

On the fifth day of December.

Before us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Pearl Invest & Trade Limited, a Belize company, with registered office at Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize, registered with the International Business Companies Registry of Belize under the I.B.C. No. 32,325,

here represented by Mr Alain Thill, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

This appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a limited liability company (société à responsabilité limitée) as follows:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter a limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company may at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of Nailsea Finance S.à r.l..

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in the municipality of Schuttrange (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by means of a simple resolution of the shareholder(s).

However, the sole manager or the Board of Managers in case of plurality of Managers is authorized to transfer the registered office of the Company to any place within the municipality of Schuttrange.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office; will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or Persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by decision of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules provided by the Law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles of Association and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders.

The shares can only be transferred inter vivos or upon death to nonshareholders with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital. In this case the remaining shareholders have a preemption right. They must use this preemption right within thirty (30) days from the date of refusal to transfer the shares to a non-shareholders. In case of use of this preemption right the value of the shares shall be determined in accordance with the provisions of article 6 and article 7 of the Law.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, state of minority declared by the court, insolvency or bankruptcy of one of the shareholder.

Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the Company under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the Company.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 7. Increase and Reduction of capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Association.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of managers, Statutory auditors

Art. 9. Board of Managers. The Company will be managed and administrated by a board of managers (referred to as the "Board of Managers") composed of one or more members who need not be shareholders (the "Managers").

The Managers will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, mandate period and compensations. They will hold office until their successors are elected. They are re eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

The single shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A Managers and one or several Class B Managers.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 12. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Association to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

Art. 13. Delegation of Powers. The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to Persons or agents chosen by it.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the single signature of one manager or the single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers within the limits of such power.

However if the single shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A Manager and one or several Class B Manager the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

Art. 16. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 17. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with the Law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers and Obligations of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by the Law or these Articles of Association, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday of the month of June at 10:00 a.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Association or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Association or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of these Articles of Association will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Association, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 21. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

Art. 22. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed; the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 23. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The single shareholder or the shareholder's meeting may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by these Articles of Association.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Association, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 25. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the Law.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on December 31, 2011.

Subscription and Payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by Pearl Invest & Trade Limited, prenamed, and have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand one hundred and fifty Euro.

Decisions of the sole share owner

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareowner took the following resolutions:

a) The following person is appointed as sole manager of the Company for an undetermined period:

Mr Stewart Kam-Cheong, réviseur d'entreprises, born on the 22nd July 1962 at Port Louis (Mauritius) and residing professionally at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

b) The registered office is established at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Signé: Alain Thill, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 décembre 2011. Relation GRE/2011/4479. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 25 janvier 2012

Référence de publication: 2012013572/498.

(120015875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Maveja S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4250 Esch-sur-Alzette, 8, rue Marie Müller Tesch.

R.C.S. Luxembourg B 117.470.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph CANNIY.

Référence de publication: 2012017406/10.

(120021448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Luling International Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 97.052.

I. Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social de façon extraordinaire le 16 novembre 2011

6^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet au 3 novembre 2010 de Monsieur Nour Eddin NIJAR de sa fonction d'Administrateur au sein de la société.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement, Madame Cornélia METTLEN, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, administrateur de la société, avec effet au 3 novembre 2010 jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2015.

II. Changements d'adresse

La Société a été informée des changements d'adresse des administrateurs et du commissaire aux comptes, Monsieur Christophe BLONDEAU et H.R.T. Révision S.A. ayant désormais leur adresse au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, et Monsieur Romain THILLENS résidant désormais au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012018395/21.

(120022513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Medialo Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 33.264.

Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat à l'adresse suivante:

65, Rue des Romains

L-8041 Strassen

Strassen, le 2 janvier 2012.

MEDIALO INVESTMENTS SA

Signature

Référence de publication: 2012017407/13.

(120021044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Medinvest Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 142.931.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012017409/11.

(120020775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Meta Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 74.458.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012017410/10.

(120021021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Sernami Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 145.907.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique adoptées à Luxembourg le 25 janvier 2012 à 15 heures

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Christophe BLONDEAU, administrateur de société, demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg a démissionné de sa fonction d'administration unique avec effet immédiat.

Il résulte dudit procès-verbal que Madame Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 231 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg a été nommée en remplacement de l'administrateur unique démissionnaire Monsieur Christophe BONDEAU. Le nouvel administrateur unique terminera le mandat de son prédécesseur.

De plus, il résulte dudit procès-verbal que le siège social de la société est désormais situé au 231 Val des Bons Malades L-2121 Luxembourg au lieu du 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Pour SERNAMI INVEST S.A.

Référence de publication: 2012017535/20.

(120021253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Meta Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 74.458.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 9 juin 2011

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

META INVESTISSEMENT S.A.

Référence de publication: 2012017411/16.

(120021258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Migdal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 153.544.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012017412/10.

(120021205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

GARBE Logistic NL 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.110.

—
Zu vorgenannter Firma teilen wir Ihnen mit, dass drei Mitglieder des Geschäftsführerrates ausscheiden.

Herr Ralph Müller, geb. am 02.06.1971, geschäftsansässig in:

Valentinskamp 18, D-20354 Hamburg,

und

Herr Rolf Dahmen, geb. am 11.02.1957, geschäftsansässig in:

Valentinskamp 18, D-20354 Hamburg,

scheiden zum 25.11.2011 als Geschäftsführer der Gesellschaft aus;

Herr Markus Bohne, geb. am 19.10.1969, geschäftsansässig in:

Valentinskamp 18, D-20354 Hamburg

scheidet zum 30.11.2011 als Geschäftsführer der Gesellschaft aus;

Zu neuen Mitgliedern des Geschäftsführerrates werden bestellt:

Herr Jan Dietrich Hempel, geb. am 28.05.1964, geschäftsansässig in:

Am Kaiserkai 62, D-20457 Hamburg,

und

Herr Jan Philipp Daun, geb. am 05.01.1976, geschäftsansässig in:

Am Kaiserkai 62, D-20457 Hamburg,

ab 30.11.2011 als Geschäftsführer;

Luxembourg, le 20.01.2012.

Pour avis conforme

Jan Dietrich Hempel / Jan Philipp Daun

Geschäftsführer / Geschäftsführer

Référence de publication: 2012018625/28.

(120023083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Mille et Une Nuits S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 13, rue du Fort Elizabeth.

R.C.S. Luxembourg B 143.843.

J'ai l'honneur, par la présente, de vous informer de ma décision de démissionner de mes fonctions de gérant à compter du 15 septembre 2011.

Je vous prie de croire, Messieurs, à l'assurance de toute ma considération.

Luxembourg, le 15 septembre 2011.

M. BARANBO Mohamad.

Référence de publication: 2012017414/11.

(120021500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Mit Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 113.998.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 31 janvier 2012 que:

Madame Orietta RIMI a été nommée président du conseil d'administration.

Le mandat de la société Ser.Com actuel commissaire (RCSL B117942), domiciliée au 19, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg a été reconduit.

Les mandats des administrateurs et du commissaire viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 2 février 2012.

Référence de publication: 2012017415/16.

(120020828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

MGJL Sub Co 1 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 16.960.000,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 136.984.

EXTRAIT

L'adresse professionnelle du conseil de gérance concernant:

Mr Daniel Peeters a été modifiée au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2011.

Mr Dominique Prince a été modifiée au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2011.

Le mandat de Mr Godfrey Abel a été renouvelé en "indéterminée" en date du 12 novembre 2009.

Changement d'adresse concernant l'associé suivant:

Il est noté qu'en date du 1^{er} décembre 2011, MGJL Holding Co (Lux) S.à r.l. a changé d'adresse et se trouve au 28, boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Mailys Egan

Mandataire

Référence de publication: 2012018411/21.

(120022757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Real Estate Property 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 165.562.

—
EXTRAIT

Suite au transfert du siège social de la société l'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Laurent WEIS, (titulaire d'une maîtrise en sciences économiques), demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg

- Monsieur Adrien ROLLE, (ingénieur commercial), demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg

- Monsieur VANHELLEMONT Marc, (ingénieur commercial), demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 2 février 2012.

Référence de publication: 2012017490/17.

(120020734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Mit Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 113.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2012.

Référence de publication: 2012017416/10.

(120020845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Mit Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 113.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2012.

Référence de publication: 2012017417/10.

(120020850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Mobimex s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 104.140.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} Septembre 2011
REPLACE LA 1^{ère} VERSION enregistrée en dépôt initial sous le numéro L110152060

Il résulte de l'AGE tenue ce 1^{er} septembre 2011 ce qui suit:

Cession de 100 parts de Mr Tony TAVIER, associé unique, domicilié 32, Rue de Thibeauchoche, B-6880 BERTRIX en faveur de la SPRL CHRISTIAN SERET, sise rue Ponsay 27 à B-4590 WARZEE, numéro d'entreprise BE 0810.719.367.

MOBIMEX Sàrl

Référence de publication: 2012017418/13.

(120020979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Momentum Investment Funds SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 99.640.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Référence de publication: 2012017419/11.

(120021532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Momentum Managed Funds SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 69.469.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Référence de publication: 2012017420/11.

(120021313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Must Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 144.182.

Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat, à l'adresse suivante:

65, Rue des Romains

L-8041 Strassen

Strassen, le 2 janvier 2012.

MUST FINANCE SA

Signature

Référence de publication: 2012017423/13.

(120021089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

LSREF Lux Japan Investments V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.790.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 141.321.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third day of January.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, here represented by Ms Josiane Meissener, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 20 January 2012,

AND

Kinkoucho Holding, an exempt company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681, Grand Cayman KY1-1111, Cayman Islands, here represented by Ms Josiane Meissener, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Tokyo, on 20 January 2012,

(the Shareholders),

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSREF Lux Japan Investments V S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.321, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 22 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°2311 of 22 September 2008, that has been amended since and for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer dated 15 September 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°2732 of 9 November 2011.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that they may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 2,738,250 (two million seven hundred thirty-eight thousand two hundred fifty euro) by an amount of EUR 52,250 (fifty-two thousand two hundred fifty euro) to an amount of EUR 2,790,500 (two million seven hundred ninety thousand five hundred euro) by the issuance of 418 (four hundred eighteen) ordinary shares with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each and payment of a share premium of an amount of EUR 59.23 (fifty-nine euro and twenty-three cent);

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 2,738,250 (two million seven hundred thirty-eight thousand two hundred fifty euro), represented by 21,905 (twenty-one thousand nine hundred five) ordinary shares and 1 (one) preferred share, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR 52,250 (fifty-two thousand two hundred fifty euro) to an amount of EUR 2,790,500 (two million seven hundred ninety thousand five hundred euro), represented by 22,323 (twenty-two thousand three hundred twenty-three) ordinary shares and 1 (one) preferred share, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the issuance of 418 (four hundred eighteen) ordinary shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and payment of a share premium of an amount of EUR 59.23 (fifty-nine euro and twenty-three cent).

Kinkoucho Holding expressly waives its right to subscribe to any of the newly issued shares.

All the 418 (four hundred eighteen) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash by Lone Star Capital Investments S.à r.l. so that the amount of EUR 52,309.23 (fifty-two thousand three hundred nine euro and twenty-three cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds 22,323 (twenty-two thousand three hundred twenty-three) ordinary shares and Kinkoucho Holding holds 1 (one) preferred share.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 2,790,500 (two million seven hundred ninety thousand five hundred euro), represented by 22,323 (twenty-two thousand three hundred twenty-three) ordinary shares and 1 (one) preferred share, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each."

Third resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empower and authorise any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 20 janvier 2012,

ET

Kinkoucho Holding, une société établie sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Cricket Square Hutchins Drive, P.O. Box 2681, Grand Cayman KY1-1111, Cayman Islands, ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo le 20 janvier 2012,

(les Associés),

lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSREF Lux Japan Investments V S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.321, constituée selon acte de Maître Martine Schaeffer du 22 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2311 du 22 septembre 2008, modifié en dernier lieu par acte de Maître Martine Schaeffer en date du 15 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2732 du 9 novembre 2011.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et qu'ils peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société pour le faire passer de son montant actuel de EUR 2.738.250 (deux millions sept cent trente-huit mille deux cent cinquante euros) par un montant de EUR 52.250 (cinquante-deux mille deux cent cinquante euros) à un montant de EUR 2.790.500 (deux millions sept cent quatre-vingt-dix mille cinq cents euros) par voie d'émission de 418 (quatre cent dix-huit) parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune et paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 59,23 (cinquante-neuf euros et vingt-trois cents);

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 2.738.250 (deux millions sept cent trente-huit mille deux cent cinquante euros), représenté par 21.905 (vingt et un mille neuf cent cinq) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une augmentation de EUR 52.250 (cinquante-deux mille deux cent cinquante euros) à un montant de EUR 2.790.500 (deux millions sept cent quatre-vingt-dix mille cinq cents euros), représenté par 22.323 (vingt-deux mille trois cent vingt-trois) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'émission de 418 (quatre cent dix-huit) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune et paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 59,23 (cinquante-neuf euros et vingt-trois cents).

Kinkoucho Holding renonce expressément à son droit de souscrire aux parts sociales nouvellement émises.

L'ensemble des 418 (quatre cent dix-huit) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire par Lone Star Capital Investments S.à r.l., de sorte que la somme de EUR 52.309,23 (cinquante-deux mille trois cent neuf euros et vingt-trois cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 22.323 (vingt deux mille trois cent vingt-trois) parts sociales ordinaires et Kinkoucho Holding détient 1 (une) part sociale préférentielle.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, les Associés de la Société décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 2.790.500 (deux millions sept cent quatre-vingt-dix mille cinq cents euros), représenté par 22.323 (vingt-deux mille trois cent vingt-trois) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandatent et autorisent par la présente tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 janvier 2012. Relation: LAC/2012/4134. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Référence de publication: 2012016077/157.

(120019269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Poel Baltic Land, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 133.557.

—
EXTRAIT

Le conseil d'administration a décidé d'accepter la démission de Alain Heinz et Laurent Kind de leur poste de Gérants de la Société en date du 15 décembre 2011 et a décidé de nommer, en remplacement, BRE/Management 6 S.A., une société anonyme, établie sous le droit Luxembourgeois ayant son siège sociale au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B164777, ayant comme représentant permanent Ms. Cornelia M. W van den Broek née le 26 juin 1968 à Oosterhout, Pays-Bas, et ayant son adresse professionnelle au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, comme gérant unique de la société pour une durée illimitée à partir du 15 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2012.

Pour Poel Baltic Land S.à r.l

Référence de publication: 2012017452/19.

(120021182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

New Hope Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 145.018.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012017425/9.

(120021338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Patron Project XV S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 152.617.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance du 24 janvier 2012:

- Nomination avec effet immédiat de la société Interaudit, s.à r.l., ayant son siège social au 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B29501 au poste de réviseur d'entreprises de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2012017446/15.

(120020743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Garlaban S.A., Société Anonyme Soparfi,

(anc. Garlaban S.A., SPF).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 99.955.

—
In the year two thousand and twelve,

On the twentieth day of January,

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "GARLABAN S.A., SPF", a corporation of "gestion de patrimoine familial" under Luxembourg Law, having its registered offices in L2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, incorporated by deed of notary Joseph ELVINGER, residing in Luxembourg, on 22 March 2004, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 525 of 19 May 2004, modified by deed of notary Henri HELLINCKX, residing in Luxembourg, on 27 December 2010, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1112 on 25 May 2011, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 99,955.

The meeting was opened with Mr Laurent WILLERS, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Delphine CLEMENT, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The meeting elected as scrutineer Mr AHCÈNE BOULHAIS, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1) Modification of the name of the company from «GARLABAN S.A., SPF» into «GARLABAN S.A.» and subsequent modification of paragraph 1 of article 1 of the statutes as follows:

«There is hereby established a "public limited liability company" (société anonyme), the name of which shall be "GARLABAN S.A."».

2) Transformation of the company into a "société de participations financières" (Soparfi) and subsequent modification of article 2 of the statutes relating to the object of the company as follows:

"The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may further grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the

Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.”

3) Suppression of paragraph 5 of article 3 of the statutes.

4) Suppression of article 15 of the statutes relating to the reference to the provisions of the law on SPF.

5) Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Shall also remain attached to this deed, the proxies of the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the appearing persons.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution:

The general meeting decides to modify the name of the company from “GARLABAN S.A., SPF” into “GARLABAN S.A.” and to modify consequently the first paragraph of article 1 of the Articles of Incorporation, which will from now on have the following wording:

« **Art. 1^{er}. (paragraph 1).** There is hereby established a “public limited liability company” (société anonyme), the name of which shall be “GARLABAN S.A.”».

Second resolution:

The general meeting decides to transform the company into a “société de participations financières” (SOPARFI) and to modify subsequently the objet of the company mentioned at the article 2 of the Articles of Incorporation, which will from now on have the following wording:

“ **Art. 2.** The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may further grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.”

Third resolution:

The general meeting decides to suppress paragraph 5 of article 3 of the Articles of Incorporation.

Fourth resolution:

The general meeting decides to suppress the reference to the provision of the law on SPF in article 15 of the Articles of Incorporation, which will from now on have the following wording:

“ **Art. 15.** Reference is made to the provisions of the Law on Companies for all matters for which no specific provision is made in these Articles.”

There being no further business on the agenda, the meeting is terminated.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English text will be prevailing.

In faith of which, We the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us, the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze,

Le vingt janvier,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GARLABAN S.A, SPF", avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 22 mars 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 525 du 19 mai 2004, modifiée suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 27 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1112 du 25 mai 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 99.955.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Laurent WILLERS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Madame Delphine CLEMENT, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur AHCÈNE BOULHAIS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Modification de la dénomination sociale de «GARLABAN S.A., SPF» en «GARLABAN S.A.» et modification subséquente du paragraphe 1 de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de «GARLABAN S.A.»."

2) Adoption du statut d'une société de participations financières (Soparfi) et modification subséquente de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

- 3) Suppression du paragraphe 5 de l'article 3 des statuts.
- 4) Suppression à l'article 15 des statuts de la référence à la loi relative au SPF.
- 5) Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société de «GARLABAN S.A., SPF» en «GARLABAN S.A.» et de modifier subséquemment l'alinéa un de l'article un des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. (alinéa un).** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de «GARLABAN S.A.»."

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de transformer la société en société de participations financières (SOPARFI) et de modifier en conséquence l'objet social décrit à l'article 2 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de supprimer l'alinéa 5 de l'article 3 des statuts.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de supprimer la référence à la loi sur les SPF à l'article 15 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 15.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: L. Willers, D. Clement, A. Boulhais, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 janvier 2012. Relation: LAC / 2012 / 3526. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Référence de publication: 2012014691/215.

(120017472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

New Hope Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 145.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012017426/9.

(120021339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

NovEnergia II Italien Portfolio SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 144.271.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NovEnergia II - Italian Portfolio SA

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012017427/11.

(120021487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Partners Group Direct Investments 2009 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 142.451.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2012.

Référence de publication: 2012017442/11.

(120021477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Naska Group, Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 55.057.

Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat, à l'adresse suivante:

65, Rue des Romains

L-8041 Strassen

Strassen, le 2 janvier 2012.

NASKA GROUP SA

Signature

Référence de publication: 2012017428/13.

(120021090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

New Cité-Gérances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 97, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 93.188.

Le bilan au 31.12.2010 de la société NEW CITE-GERANCES S.à r.l. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2012.

REVILUX S.à r.l.

Référence de publication: 2012017429/12.

(120021503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

HARBOR Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.295.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 31 janvier 2012 que:

A compter du 1^{er} février 2012, Monsieur Michael Denny est remplacé en tant que Gérant de Catégorie B de la Société par Monsieur Christophe Mathieu, né le 18 janvier 1978 à Verviers (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, pour une durée indéterminée.

A partir du 1^{er} février 2012, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

Gérants de catégorie A1:

- Madame Sophie Van Oosterom
- Monsieur Rodolpho Amboss
- Madame Corine Frérot

Gérants de catégorie A2:

- Monsieur Robert J. Speyer
- Monsieur Paul Anthony Galiano
- Monsieur Bernard Penaud

Gérants de catégorie B:

- Madame Josephine Andonissamy
- Monsieur Christophe Mathieu

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Pour extrait conforme

Harbor Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012018627/29.

(120022907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Wesenitz Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 125.125,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.530.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Justyna Bielasik.

Référence de publication: 2012020752/10.

(120025770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2012.
